

Ecole :

Commune :



MOTION DE CONSEIL DES MAITRES 108 h : « C'est nous qui décidons »

« Les enseignants des écoles français font beaucoup d'heures, dont beaucoup ne sont pas reconnues par l'institution » constate l'OCDE dans son dernier rapport. Face aux inégalités, le métier est devenu de plus en plus complexe. Et avec la réforme des rythmes scolaires, le conseil école-collège, les injonctions et les contrôles hiérarchiques, le cadre des 108h explose. Avec la mise en place des activités périscolaires, les 36 heures d'APC qui rognent les 108h au dépend de nombreuses tâches non reconnues, sont de plus en plus vécues comme une contrainte supplémentaire et ce d'autant que son efficacité n'est pas démontrée. Il faut que cela change !

Le SNUipp-FSU a demandé à la ministre d'ouvrir des discussions pour reconnaître financièrement notre investissement professionnel (dont la parité ISAE – ISOE) et revoir nos obligations de service inadaptées à la réalité de notre métier.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une première reconnaissance de la globalité de leur travail.

Le conseil des maîtres, réuni le, a donc décidé de se réapproprier les 108 h :

- en utilisant librement les heures d'APC en fonction de nos projets en cours
- en ne faisant pas remonter les tableaux de contrôle des 108h.

L'administration doit enfin reconnaître la professionnalité des professeurs des écoles.

Pour transformer l'école, les conditions d'exercice du métier doivent s'améliorer, la confiance instaurée et l'engagement professionnel des enseignants pleinement reconnu.